

Un amalgame facile !

La CGT s'indigne que son représentant départemental, Mr Jacky Auchères soit assigné devant le tribunal de police pour diffamation et insulte raciste. A ce propos, **la CFDT rappelle que, dès lors que la justice s'est emparée de cette affaire, il n'y a pas lieu d'en rajouter ou de polémiquer !** L'instruction suit son cours et le juge appréciera au vu des éléments, des témoignages, s'il y a lieu ou non de donner suite.

Il n'a y ici, ni provocation, ni surenchère même si les propos retenus à l'encontre de Mr Auchères sont eux « intolérables, inadmissibles ».

L'amalgame entre un responsable syndical et un syndicat, en l'occurrence la CGT, ne peut et ne doit être utilisé pour se disculper, encore moins, pour se réfugier !

❑ « Une intolérable provocation » ! De qui ? De la victime ?

Ces propos n'engagent que ceux qui les tiennent et participent à la **stratégie de « victimisation »** à laquelle certains s'essaient sous couvert de syndicalisme.

La CFDT est à l'aise dans ses baskets, le comportement de ses militants, de ses permanents ne laisse aucun doute. Les quolibets, insultes ou toutes autres caricatures à l'encontre de la CFDT ne nous ont jamais fait renoncer, et encore moins reculer.

Pour autant, la CFDT n'a pas l'habitude d'utiliser la provocation pour faire réagir ! Au contraire, la CFDT privilégie l'écoute, le dialogue, la concertation ; et c'est bien cela qui dérange les tenants de la dénonciation, provocation.

❑ « Nous n'avons pas d'adversaires » mais des idées et des valeurs !

« Pour la CFDT, l'adversaire de classe n'est pas le patronat mais la CGT » dixit un tract CGT.

La CFDT ne reconnaît pas la lutte des classes, tant à l'encontre de la CGT, que d'une quelconque catégorie sociale.

Les valeurs CFDT ne peuvent être fondées sur l'opposition frontale de catégories sociales, sur les corporatismes mais sur l'indépendance à l'égard des pouvoirs, la démocratie, la solidarité, l'émancipation.

❑ « S'attaquer à un militant CGT, c'est s'attaquer à la CGT » Mensonge !

L'amalgame qui tendrait à associer les faits et dires d'un militant à une organisation syndicale est insupportable et proprement scandaleux. Avec de tels propos (diffamation et insulte raciste), un adhérent, militant ou bien responsable CFDT serait exclu sine die et sans regret.

Pourquoi la CGT fait t-elle alors circuler une pétition ?

Ce ne sont pas aux salariés, mais à la justice de trancher dans ce type d'affaire.

Avec Vous, Pour Vous, la CFDT !